



« Nous offrons ce plan en braille régulièrement actualisé, aux associations et formateurs de personnes en situation de handicap visuel. Aujourd'hui, avec ces 150 exemplaires, nous fournissons un outil exceptionnel d'apprentissage à tous nos voyageurs aveugles ou malvoyants pour leurs déplacements quotidiens. La mobilité est un facteur incontournable de bien-être et d'insertion dans la société, c'est pourquoi nous nous engageons aux côtés d'Île-de-France Mobilités, depuis plus de 25 ans, en lien constant avec les associations, les agents, les collectivités et nos clients. Cet engagement se traduit notamment par la mise en place de nombreux équipements adaptés et la formation des agents à l'accueil des personnes les plus fragiles. »

Marie-Christine Raoult

Responsable de la mission accessibilité, RATP

Pour ses clients en situation de handicap visuel, la RATP, avec son autorité organisatrice Île-de-France Mobilités, ne cesse d'innover sur son réseau et d'adapter ses espaces

- **Des balises sonores**, dont le message peut être déclenché à l'aide d'une télécommande universelle par une personne non-voyante, permettent de localiser dans la rue les accès aux gares et stations. Dans les espaces du réseau, elles permettent de repérer les guichets et les automates de vente adaptés. Plus de 1100 balises sonores ont été déployées sur le réseau.
- **Une nouvelle génération de bornes d'appel** avec une balise sonore, elle aussi intégrée, est progressivement mise en place.
- **Des automates de vente à interface vocale** sont en cours de déploiement sur l'ensemble des gares et stations du réseau RATP.
- Sur les escaliers fixes du réseau, **des dispositifs d'éveil de la vigilance sont installés** avant chaque volée, ainsi que des **éléments contrastés et antidérapants** sur les nez de marches. **Les premières et dernières contremarches sont quant à elle marquées** afin d'en faciliter et sécuriser l'usage aux personnes déficientes visuelles.
- Au-delà des premières et dernières marches, **des mains courantes prolongées** accompagnent et guident les voyageurs dès le départ de l'escalier et jusqu'à l'arrivée.
- **Des bandes d'éveil de la vigilance** préviennent du bord du quai et assurent une distance minimum de sécurité sur l'ensemble des réseaux Métro et Tramway.
- **Des portes palières** ont été mises en place sur 77 stations des lignes 1, 4, 13 et 14.
- **Des bandes d'interception** sont installées sur les quais du métro, perpendiculairement au cheminement, afin de signaler la présence de la borne d'appel pour les personnes équipées de canne.

- **Une information sonore et visuelle sur le quai** donne la direction et le temps d'attente du prochain tramway, métro et RER.
- **Une information sonore embarquée** annonce le prochain arrêt, la direction de la ligne ainsi que les gares desservies, ou exceptionnellement non desservies à bord de certains métros et RER.
- **Des boutons de demande d'arrêt lumineux et en braille** sont installés à bord des tramways et des bus.

L'accessibilité sur le réseau RATP en chiffres

Pour les personnes en fauteuil roulant :

- 100 % des lignes de bus à Paris sont accessibles, soit 63 lignes. Sur le reste du réseau Bus exploité par la RATP, 210 lignes sont accessibles et 62 lignes le seront d'ici fin 2021, soit l'intégralité des 335 lignes du réseau Bus de la RATP en Île-de-France.
- 100 % des 7 lignes de tramway exploitées par la RATP sont accessibles, soit 186 stations ;
- 100 % des gares du RER A et B seront accessibles à la fin du premier semestre 2021 ;
- D'ici 2025, 17 nouvelles stations de métros accessibles seront créées.

Pour les autres types de handicap et pour tous les voyageurs :

- 100 % des bus, tramway et trains du RER A et B disposent d'annonces sonores et/ou visuelles.
- 4 570 interphones permettent d'entrer en contact avec des agents RATP.

Les formations et les certifications

Des agents sont présents 7 jours sur 7, du début à la fin de service, dans toutes les gares et les stations des réseaux Métro et RER de la RATP :

- **Le label S3A (Symbole d'Accueil, d'Accompagnement et d'Accessibilité)** reconnaissable au pictogramme du double visage, obtenu grâce à une formation réalisée en partenariat avec l'Unapei, atteste de la capacité de nos agents à accueillir des personnes déficientes intellectuelles ou présentant un handicap mental. Plus de 4 000 agents des stations et des gares sont actuellement formés S3A. Le label a été obtenu par 11 lignes de métros (1, 2, 5, 6, 7- 7 bis, 9, 10, 11, 12 et 14) ainsi que les RER A et B.
- **La certification Cap'Handéo** a été obtenue par les lignes 1 et 13 du métro, A du RER, 151 et 251 du bus, 8 du tramway ainsi que par le service clientèle.
Créé à l'initiative des principaux organismes du handicap, c'est le seul label nationalement reconnu en matière d'accessibilité. Il donne la certitude de la bonne prise en charge des personnes tout au long de leur expérience voyageur, c'est-à-dire de la prise d'information en amont (site internet, service clientèle) au trajet, jusqu'à l'arrivée à destination ; toutes les étapes incluant le personnel, les espaces, les équipements et le matériel roulant.

[Télécharger les visuels](#)

Contact presse

Léa Commeau

06 49 60 72 23

lea.commeau@ratp.fr